

En cas de pose en nappe phréatique ou en nappe éphémère, des stations SIMBIOSE SB et SIMBIOSE SP doivent être impérativement installés selon les prescriptions suivantes :

- Le niveau maximum de la nappe phréatique dénommé H4 ne doit pas dépasser le fil d'eau de sortie des stations SIMBIOSE SB et SIMBIOSE SP qui déterminera nos conditions de pose décrites dans le guide de l'installateur - chapitre III et les schémas
- Si la hauteur de nappe phréatique dépasse la hauteur admissible
La station SIMBIOSE SB gamme béton doit être impérativement :
 - Soit lestée avec une dalle de lestage dont les caractéristiques (ferraillage, dimensions, épaisseur, etc.) devront être déterminées par un bureau d'étude. (Étude béton disponible sur consultation)
 - Soit ancrée dans une dalle béton au fond de l'excavation et raccordée aux trois (3) crochets de levage qui font office d'arrimageLa station SIMBIOSE SP gamme polyéthylène doit être impérativement :
 - Ancrée dans une dalle béton au fond de l'excavation et raccordée aux quatre (4) oreilles d'arrimage situées en bas de la cuve à l'aide de tendeurs crochets

6. Le poste de relevage en amont ou en aval des stations SIMBIOSE SB et SIMBIOSE SP

Lorsque l'alimentation des effluents bruts et/ou l'évacuation des effluents traitées de la station SIMBIOSE SB ou SIMBIOSE SP ne peuvent pas être réalisées de manière gravitaire, un poste de relevage peut être installé en amont et/ou aval de la filière de traitement (Postes de relevage hors agrément).

Le poste de relevage doit être conçu et dimensionné (capacité de la pompe et volume de bâchées) par un bureau d'études en fonction des contraintes de hauteur de charge et de longueur de la conduite sous pression spécifiques à l'installation.

La pompe ne doit pas être équipée de dispositifs dilacérateurs. La pompe doit être équipée d'un clapet anti-retour sur le tuyau de refoulement de la pompe

Retrouvez toutes les caractéristiques du poste de relevage amont et/ou aval dans le tableau en ANNEXE 2.

- Prescriptions supplémentaires pour le poste de relevage amont :
 - Installer un brise-jet (Regard, etc.) entre le poste de relevage et l'entrée du décanteur primaire

7. Le regard de prélèvement

Un regard de prélèvement peut être installé en aval de la station d'épuration SIMBIOSE pour la prise d'échantillon d'analyse. Il est impératif d'avoir une perte de charge de 10 cm minimum dans le regard de prélèvement.

Conditions de pose du regard de prélèvement situé en aval de la STEP SIMBIOSE	
REGARD DE PRÉLÈVEMENT	
Fond de fouille : ■ Hauteur du fond de fouille : 10 cm ■ Assise portante en gravette, stable, de niveau, et compactée. ■ Ne doit comporter aucun points durs ou faibles sous le fond du regard de prélèvement tels que des roches, des vestiges de fondation, etc. ■ Matériaux de fond de fouille : Gravillon 4/6 concassé	
Hauteur du regard variable	
Remblaiement latéral : ■ Remblayer latéralement de gravillon 4/6 concassé en couches successives compactées ■ Compacter l'ensemble ■ Assurer un recouvrement des canalisations d'environ 20 cm pour tenir compte des tassements ultérieurs	
Matériaux de remblaiement final au choix : ■ Gravillon 4/6 concassé ■ De la terre végétale (uniquement pour le remblaiement en surface et devant être débarrassée des éléments caillouteux pour éviter notamment l'altération des enveloppes)	

III. Conditions de pose des stations SIMBIOSE SB et SIMBIOSE SP

La réalisation de l'excavation et du fond de fouille doit être conforme pour éviter l'enfouissement des opérateurs. L'excavation doit être talutée si :

- Profondeur supérieure (>) à 130 cm
- Largeur inférieure ou égale (<=) aux 2/3 de la profondeur

Les conditions de pose sont décrites dans :

- Le tableau récapitulatif des différentes conditions de pose
- Le tableau récapitulatif des fils d'eau pour la pose des stations

Si la pose des stations SIMBIOSE SB et SIMBIOSE SP est attenante au bâtiment, l'excavation ne doit pas déstabiliser les fondations du bâtiment. Un bureau d'étude doit valider avec l'installateur les protections à réaliser sur les fondations.

Hauteurs de remblais autorisée (H3) sur les stations SIMBIOSE SB et SIMBIOSE SP		
STATIONS SIMBIOSE SB et SIMBIOSE SP	HAUTEUR H3 REMBLAIS MAXI	CONDITIONS SOL SELON AGRÉMENT
SIMBIOSE SB 4 EH	75 cm	HUMIDE
SIMBIOSE SB 5 EH	75 cm	HUMIDE
SIMBIOSE SB 6 EH	75 cm	HUMIDE
SIMBIOSE SB 8 EH	75 cm	HUMIDE
SIMBIOSE SB 13 EH	75 cm	HUMIDE
SIMBIOSE SP 6 EH	48 cm au dessus de la rehausse intégré	HUMIDE
SIMBIOSE SP 13 EH	48 cm au dessus de la rehausse intégré	HUMIDE